



SASSAY,

Le 13 mars 2023

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur

samedi 11 mars 2023

10 rue du Clos César à CHAILLES.

Présents : Claudine BORGET, Patricia GOUINEAU-COLLE, Danièle PAGE, Cécile POULARD, Jérôme CHARTRIN, Daniel DESPRES, Jacques GOUINEAU, Freddy LARCHET, Christian PAGE, Éric POULARD.

Excusée : Cindy HAMON

Invitée : Céline BEZAULT

Ordre du jour :

- * Point licences saison 2023
- * Point finances
- * Nouvelles Fédérales et Régionales
- * Calendrier
- * Formation archers
- * Questions diverses

Début de la séance 15h00 :

*** Point sur les licences de la saison :**

- 376 licenciés (358 le 01-04-2022) dont 170 féminines.

*** Finances :**

- 2232,02€ sur le compte courant à ce jour (chèque des feux déduit) et 4145€ sur le livret associatif.
- Aucune facture en attente.

*** Nouvelles Régionales :**

- Lors de l' A.G. du Comité Régional du 17 février 2023 une augmentation de 2€ a été votée, celle-ci prendra effet sur la licence de la saison 2023-2024.

*** Formation archer (CPS Départemental) :**

- 24 candidatures reçues dont celles de 3 (trois) jeunes. Un courrier personnel sera envoyé à chaque archer retenu.

- Céline confirme sa disponibilité pour les dates suivantes :

** le 15 avril – le 13 mai – 10 juin – 08 juillet 2023.

- Les informations seront consultables sur le site départemental :

<https://cdtiralarcloiretcher.jimdofree.com/>

*** Calendrier Saison :**

- Rien d'inchangé depuis le dernier compte-rendu du 21 janvier 2023.

*** Questions diverses :**

- La convention de location des feux est en cours de rédaction, suite à l'achat des nouveaux. Il vous sera demandé 400€ (quatre cents euros) de caution **CHAQUE ANNÉE lors de l'AG de C.D.** (Cette caution existait déjà au début de l'achat des précédents feux).

* Cette modification a été soumise à un vote à main levée:

CONTRE : 0 POUR : 10 ABSTENTION : 0

- La demande de subvention pour l'achat des nouveaux feux qui avait été demandée auprès du C.D. Régional a été acceptée (40% de la somme engagée).

- Les feux seront stockés à ROMORANTIN lorsqu'ils ne seront plus utilisés (fin de saison), jusqu'à la reprise de la saison suivante.

* **RAPPEL** sur le rôle de L'Encadrant Fédéral (anciennement Assistant entraîneur) et sa vocation :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif

- Accueillir les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale

- Gérer le matériel d'initiation

- Participer à l'animation de la vie du club

- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

MAIS en aucun cas le rôle d'Entraîneur Fédéral. (Extrait du site FFTA, document, schéma des formations fédérales septembre 2022, page 4).

*** INFO Arbitrage :**

- voici des propos tenus par Valérie CAILLOT, PCRA de la Région Centre-Val de Loire de Tir à l'Arc (entendus lors d'un championnat) :

« Cette dernière constate que ce sont les mêmes arbitres qu'elle voit sur les rapports de concours. Elle explique qu'il est souhaitable de voir plus loin que son club et ne voudrait pas en arriver à attribuer des arbitrages d'office comme c'est pratique courante par d'autres PCRA ».

Chaque arbitre en tirera ses propres conclusions.

*** ERRATUM** : sur le compte rendu de l'Assemblée Générale des Clubs du Loir Et Cher du 21 janvier 2023 à Romorantin il faut lire :

** Page 4 :

A/ Bilan financier *au vote à main levée : **Pour : 9 Contre : 1** Abstention : 0

B/ Budget prévisionnel * au vote à main levée : **Pour : 9 Contre : 1** Abstention : 0

** Page 16 :

-Suite à l'achat des nouveaux feux, le club de Montoire se porterait acquéreur au cas où les anciens feux seraient à vendre et « **si le tarif leur convenait...**»

La présidente

Danièle PAGE



La secrétaire

Patricia GOUINEAU-COLLE

